

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'aimerais pas que l'on prenne le vote sur cet amendement tel qu'il est rédigé. Le ministre ferait probablement très bien de l'accepter pour des raisons d'ordre national. Si je croyais que cet amendement était de nature à détruire le principe de ce bill, je ne l'appuierais pas; et de plus si je pensais qu'il comportait une distinction injuste entre les vaisseaux des Provinces maritimes et les vaisseaux des Grands Lacs je le rejetterais. On supprime cette dernière difficulté, et je n'y vois aucune injustice pour les propriétaires de navires. Cet amendement vise à établir une distinction entre certaines classes de trafic, et les propriétaires de bateaux qui font le service entre les lacs et les ports maritimes ne tomberont pas sous le coup de ce bill. Il s'agit donc de déterminer si on peut adopter cet amendement sans nuire au but visé par l'ensemble de cette mesure. Si l'amendement est accepté, on exemptera de l'application du bill le trafic qui unit en quelque sorte les parties centrales du pays aux parties situées sur les confins. Il n'y a pas le moindre doute que cette mesure aura pour effet de stabiliser la situation, si on peut se servir de cette expression; mais en règle générale, lorsque le désordre prévaut dans les conditions économiques, on est toujours porté à augmenter les taux afin que ceux qui vivent de ce commerce puissent jouir de conditions de vie plus raisonnables. Mais il n'y a pas de désordre chez ceux que nous voulons aider dans ce cas.

L'hon. M. DANDURAND: Etes-vous bien certain qu'il n'y en a pas? Cet amendement s'applique à tous les navires qui feront du transport des Grands Lacs aux Provinces maritimes aller et retour.

Le très hon. M. MEIGHEN: C'est vrai. Il y a des compagnies qui effectuent ce service dans le cours ordinaire de leurs opérations et, si l'effet de la réglementation est de baisser la moyenne des taux, elles en souffriront dans cette mesure. Mais la chose n'est pas grave. Le problème à résoudre a trait au service sur les Grands Lacs, et j'imagine qu'on pourrait améliorer la situation du sabotage à cet endroit au moyen d'une réglementation.

Est-ce que par ailleurs cet amendement ne cimentera pas davantage la solidarité nationale, en ce sens qu'il facilitera les relations commerciales entre les confins et le centre du Canada? Il exempte ce trafic de certains règlements qui seront appliqués dans d'autres cas, et vu l'absence de désordre économique dans ce domaine ne vaudrait-il pas mieux maintenir le statu quo? Il est conforme au dernier principe inséré dans la loi des chemins de fer par l'adoption de la loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes. C'est un autre gouvernement qui l'a adopté, mais je puis me glorifier, je crois, d'avoir lancé l'idée. Si c'est tout ce que l'amendement doit accomplir, il fait une exception qui n'a pas une grande importance, et est-ce que le gouvernement ne serait pas bien avisé de l'accepter? La mise en vigueur de cette mesure sera une tâche assez onéreuse, même si on y insère cette disposition. Je n'aimerais pas à être le ministre responsable de son application. L'Ouest semble y voir la possibilité d'un relèvement des taux sur les lacs. Je ne discuterai pas ce point en ce moment. Il se peut qu'on ne puisse pas remédier à la situation par d'autres moyens; qu'il faille en venir là; mais même s'il en est ainsi est-ce que ça ne vaudrait pas la peine d'accomplir cette tâche sans soulever davantage les craintes et les animosités des régions situées aux confins du pays?

L'hon. M. DANDURAND: Si nous acceptons la suggestion du sénateur Meighen on établira une distinction entre les navires réglementés et ceux qui ne le seront pas. Je conçois que nos amis des Provinces maritimes appréhendent l'application de cette mesure. Cependant, je suis d'avis que toute notre navigation devrait relever des mêmes lois, qu'un seul principe devrait s'appliquer à tous nos navires, et que nous devrions conférer le pouvoir à la Commission de fixer les taux de manière à maintenir les avantages dont les Provinces maritimes jouissent par rapport au trafic par chemin de fer. Comme M. Guthrie nous le disait, les taux de transport par eau seront toujours moins élevés que les taux de transport par chemin de fer. Je n'aime pas que l'on fasse une différence entre la navigation